



Code de conduite Uptevia

TABLE DES MATIERES

1	Avant-Propos.....	3
2	Présentation.....	4
3	Mission et valeurs	5
4	Comment faire pour y parvenir ?.....	6
5	Règles de conduite.....	7
1.	L'INTÉRÊT DES CLIENTS	8
2.	LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE.....	9
3.	L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS	10
4.	L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE.....	11
5.	LE RESPECT DES COLLÈGUES	12
6.	LA PROTECTION DE L'ENTREPRISE.....	14
7.	L'ENGAGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ	16
6	La pratique du Code de Conduite	17
6.1	LA PRISE DE DÉCISION.....	17
6.2	DANS QUELLE MESURE LE CODE EST-IL EN ADÉQUATION AVEC LES LOIS	18
6.3	EXPRIMER SON OPINION ET SOULEVER LES PROBLÈMES	18
6.4	LES ATTENTES ADDITIONNELLES VIS-À-VIS DES MANAGERS	19
7	Code de Conduite anti-corruption	20
7.1	DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS À PROSCRIRE COMME ÉTANT SUSCEPTIBLES DE CARACTÉRISER DES FAITS DE CORRUPTION OU DE TRAFIC D'INFLUENCE	20
7.2	PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE.....	20
7.3	ILLUSTRATIONS DES COMPORTEMENTS À PROSCRIRE COMME ÉTANT SUSCEPTIBLES DE CARACTÉRISER DES FAITS DE CORRUPTION OU DE TRAFIC D'INFLUENCE	21



1 AVANT-PROPOS

Lionel Barthelemy – Directeur Général et Anthony Martin – Directeur Général Délégué d'Uptevia

Le Conseil d'Administration et la Direction Générale partagent la même conviction. La réussite d'Uptevia dépend du comportement de chacun d'entre nous.

Nous sommes en effet convaincus qu'Uptevia fonde son avenir sur son expertise professionnelle et son intégrité. Il s'agit en effet de bénéficier de l'engagement de tous les collaborateurs et de mériter la confiance de nos clients, actionnaires BNP Paribas et CACEIS, et partenaires.

Pour cela il faut bien entendu appliquer scrupuleusement lois et réglementations. Mais nous devons aller au-delà en veillant à ce que chaque décision soit marquée par le plus profond sens de la responsabilité éthique. Cela commence par la capacité à tirer les enseignements des pratiques erronées.

Notre environnement évolue en permanence (évolutions de Place, réglementations, etc.). Uptevia doit être en mesure de maîtriser ces mutations en s'adaptant, en anticipant et en innovant. Ceci à condition de le faire avec une culture d'entreprise construite autour de valeurs solides, appliquées avec rigueur.

C'est dans cet esprit que ce Code de Conduite a été élaboré. Il définit les règles de conduite dans le cadre de ces valeurs qui nous inspirent. Il guide nos attitudes et nos comportements.

Le Code de Conduite est un guide pour nos actions et décisions. Il ne peut exister une règle spécifique pour chaque situation. Il doit donc être suffisamment intégré pour que, à l'aide du jugement personnel de chacun, il soit toujours respecté dans son esprit.

Nous faisons confiance à chaque collaborateur pour donner toute leur existence à ces valeurs et principes, source de notre contribution à la société, de notre cohésion et de notre succès.



2 PRÉSENTATION

Uptevia est né du regroupement des activités Corporate Trust Services en France de BNP Paribas et de CACEIS. Uptevia est détenu à parts égales par les deux groupes bancaires. Uptevia s'appuyant sur les normes de Conformité du Groupe BNP Paribas, le Code de Conduite est une déclinaison de celui du Groupe BNP Paribas.

Le Code de Conduite guide les actions de chacun. Il oriente les décisions à tous les niveaux de l'organisation. Toutes les politiques et procédures internes à Uptevia sont mises en conformité avec le Code de Conduite si applicable. Il se compose de trois parties :

- La première consacrée à la Mission et aux Valeurs permet d'orienter et d'inspirer les comportements,
- La deuxième traite des Règles de conduite à partager et à appliquer,
- La troisième, appelée la pratique du Code de Conduite fournit des orientations sur la manière d'appliquer les règles de conduite.

3 MISSION ET VALEURS

La Mission d'Uptevia est d'être « l'acteur de référence au service de l'économie réelle, qui accompagne les entreprises de toute taille - et leurs investisseurs - dans leur gestion du capital ».

Nous défendons les principes suivants :

- Avoir **un impact positif** sur nos parties prenantes (clients, partenaires commerciaux, collaborateurs, actionnaires) et sur la société dans son ensemble. Nous voulons contribuer à un avenir meilleur
- Garantir **une expérience clients** (émetteurs et investisseurs) **de qualité et digitale**, répondant à leurs besoins en matière de qualité et de sécurité et à leurs enjeux sociaux et environnementaux
- Devenir **un leader dans la transformation progressive** du service aux émetteurs en France et à terme, à l'échelle européenne
- Veiller à instaurer **un environnement de travail motivant** pour les collaborateurs
- Offrir à nos collaborateurs **un projet professionnel riche, ambitieux et attractif**
- Faire partie des **acteurs les plus dignes de confiance du secteur** en intégrant encore davantage nos valeurs et notre éthique dans les comportements quotidiens.

Les valeurs représentent la vision collective des collaborateurs d'Uptevia et leur sont partagées Chacun au sein de l'entreprise doit être guidé et inspiré par ces valeurs dans le cadre de ses activités quotidiennes.

Au travers de nos Valeurs que sont :

- **Le leadership** : nous nous appuyons sur l'expertise reconnue de nos équipes pour conserver une position de leader sur le marché tout en pérennisant les relations de proximité avec les groupes bancaires BNP Paribas et Crédit Agricole
- **L'esprit d'équipe** : nous favorisons une approche participative et d'entraide dans un environnement de travail motivant où chacun est traité avec équité et respect
- **La confiance** : nous souhaitons être le partenaire de long terme de nos clients et œuvrer dans un climat de confiance
- **L'agilité** : nous voulons agir plus simplement, mieux intégrer la transformation digitale et l'innovation utile au service de nos clients émetteurs et leurs investisseurs
- **L'innovation** : nous accompagnons la transformation progressive du service aux émetteurs en France par le biais d'innovations technologiques et en matière de solutions proposées à nos clients
- **L'éco-responsabilité** : nos actions s'inscrivent dans une démarche visant à limiter notre impact sur l'environnement aussi bien dans nos locaux que dans la dématérialisation des services proposés à nos clients.



4 COMMENT FAIRE POUR Y PARVENIR ?

Pour agir en accord avec les valeurs de l'entreprise et mener à bien sa mission, Uptevia s'engage en continue à améliorer :

LA MANIÈRE DE CONDUIRE SES ACTIVITÉS

- Répondre aux besoins des clients de manière transparente et honnête dans un esprit d'ouverture et de responsabilité, en respectant les normes les plus élevées en matière de conformité et d'éthique
- Construire collectivement en s'appuyant sur les expertises de ses collaborateurs et en assurant leurs transmissions pour atteindre l'excellence dans les métiers titres aux émetteurs
- Envisager les conséquences de ses actions sur la société dans son ensemble

LA MANIÈRE DE TRAVAILLER

- Encourager le digital et l'innovation utile
- Simplifier la manière de travailler pour gagner en agilité
- Donner les moyens d'expérimenter en adoptant une approche test-and-learn
- Faire confiance aux collaborateurs et leur donner les moyens de saisir les opportunités commerciales et de développer le portefeuille de clients dans un cadre de travail bien défini
- Prendre des décisions à tous les niveaux de l'organisation et être responsable de ses actions

LA MANIÈRE DE DÉVELOPPER LES COLLABORATEURS

- Promouvoir activement la diversité
- Encourager la mobilité y compris au sein des deux actionnaires BNP Paribas et CACEIS pour proposer des expériences variées
- Développer les talents et continuer d'investir dans son principal atout : ses collaborateurs

5 RÈGLES DE CONDUITE

Pour agir en accord avec ces valeurs, un ensemble de règles doit être respecté. Ce document définit les comportements qui sont acceptables et ceux qui ne le sont pas. Le respect de ces règles est essentiel pour être en cohérence avec les valeurs et maintenir un haut niveau d'éthique.

Ces règles se répartissent en 7 thèmes :

1. L'INTERET DES CLIENTS	▪ Comprendre les besoins des clients ▪ Garantir un traitement équitable des clients ▪ Protéger les intérêts des clients ▪ Préserver la confidentialité des clients ▪ Communiquer avec transparence lors d'actions commerciales ▪ Traiter les réclamations des clients de manière équitable
2. LA SECURITE FINANCIERE	▪ Lutter contre le blanchiment d'argent, la corruption et le financement du terrorisme ▪ Respecter strictement les sanctions et les embargos
3. L'INTEGRITE DES MARCHES	▪ Promouvoir une concurrence libre et loyale ▪ Respecter les règles relatives aux abus de marché ▪ Gérer le risque de conflits d'intérêts
4. L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE	▪ Ne jamais utiliser d'information privilégiée dans le cadre de transactions personnelles ▪ Ne jamais échanger d'informations commercialement sensibles entre concurrents et ne pas se concerter avec des concurrents sur la politique commerciale d'Uptevia ▪ Ne pas être en situation de conflit d'intérêts dans le cadre d'activités externes ▪ Lutter contre la corruption
5. LE RESPECT DES COLLÈGUES	▪ Appliquer les normes les plus rigoureuses en matière de comportement professionnel ▪ Rejeter toute forme de discrimination ▪ Garantir la sécurité sur le lieu de travail
6. LA PROTECTION DE L'ENTREPRISE	▪ Créer et préserver la valeur à long terme d'Uptevia ▪ Protéger les informations d'Uptevia ▪ Communiquer de manière responsable ▪ Agir avec éthique vis-à-vis des parties prenantes externes ▪ Encadrer les risques de manière responsable dans un cadre strict de contrôle ▪ Respecter ses devoirs lorsque l'on quitte Uptevia
7. L'ENGAGEMENT DANS LA SOCIETE	▪ Promouvoir le respect des droits de l'homme et de la femme ▪ Protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique ▪ Agir de manière responsable dans le cadre des représentations publiques

Par ailleurs, un Code de Conduite anti-corruption a été établi. Il fait partie intégrante de ce présent Code de Conduite.

1. L'INTÉRÊT DES CLIENTS

Le succès réside dans la capacité à être le partenaire privilégié et préféré des clients. Pour mériter la confiance des clients, il faut toujours agir de sorte à protéger leurs intérêts tout en respectant toutes les lois et la réglementation en vigueur.

Pour y parvenir, la compréhension des besoins des clients est primordiale. Il convient de communiquer avec eux de manière transparente et honnête et les clients doivent également avoir l'assurance que les produits et services proposés constituent le choix le plus approprié pour leurs besoins et leurs objectifs. Il faut toujours s'efforcer de prendre en compte l'intérêt des clients à long terme. Si un client n'est pas satisfait de notre service, nous intervenons rapidement pour remédier à la situation.

COMPRENDRE LES BESOINS DES CLIENTS

Comprendre les besoins des clients est une obligation, qui implique la responsabilité de toujours chercher à comprendre les besoins, les attentes et les intérêts des clients afin de leur fournir les produits et services adaptés.

GARANTIR UN TRAITEMENT ÉQUITABLE DES CLIENTS

Le traitement équitable des clients doit être garanti et on attend d'Uptevia de :

- Agir avec équité, honnêteté et transparence pour mériter la confiance des clients
- Ne pas accorder de traitement préférentiel injustifié à un client

PROTÉGER LES INTÉRÊTS DES CLIENTS

Protéger les intérêts des clients est un engagement fort, et cela implique de :

- Connaître et respecter toutes les règles protégeant les droits des consommateurs en vigueur sur les marchés dans lesquels Uptevia exerce ses activités
- Concevoir des produits servant les intérêts des clients
- Appliquer des tarifs justes et transparents conformément aux lois et réglementations en vigueur
- S'assurer que les activités respectent strictement les lois et les réglementations en vigueur, y compris les règles de droit de la concurrence et les règles fiscales
- Ne jamais agir pour le compte d'un client sans avoir obtenu son autorisation (par exemple sous forme d'un mandat ou d'une instruction du client)

PRÉSERVER LA CONFIDENTIALITÉ DES CLIENTS

Il est indispensable de préserver la confidentialité des clients, ce qui suppose de :

- Traiter toute relation client comme strictement confidentielle
- Préserver la confidentialité des données des clients à tout moment, à moins que la divulgation et/ou l'utilisation de ces données ne soient autorisées par la réglementation applicable et/ou par un consentement explicite du client
- Ne partager les données des clients au sein d'Uptevia qu'avec les collègues qui ont réellement besoin d'y avoir accès pour servir au mieux les intérêts des clients, dans le respect de la loi en vigueur et des règles internes
- Ne collecter que les données nécessaires pour remplir un objectif professionnel spécifique
- Respecter strictement le système de protection des informations d'Uptevia

COMMUNIQUER AVEC TRANSPARENCE LORS D'ACTIONS COMMERCIALES

Toutes les communications commerciales adressées aux clients sur les produits et services d'Uptevia doivent être transparentes et on attend d'Uptevia de :

- Vérifier que toutes les communications adressées aux clients sont justes, honnêtes, transparentes, compréhensibles et non trompeuses
- Fournir aux clients toutes les informations nécessaires pour leur permettre de comprendre ce qu'ils paient : le coût des produits, des services et des conseils choisis
- Vendre et promouvoir les produits et services d'Uptevia avec intégrité
- Répondre le plus rapidement et le mieux possible aux questions des clients

TRAITER LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS DE MANIÈRE ÉQUITABLE

Il est impératif de garantir un traitement équitable des réclamations clients, ce qui implique de :

- Traiter toutes les réclamations des clients de manière équitable et transparente et en temps utile
- Rectifier les choses le plus rapidement possible si des erreurs ont été identifiées

*Un client émetteur se plaint de l'organisation de son assemblée générale.
Que dois-je faire dans ce cas ?*

Il faut répertorier cette réclamation dans les outils dédiés et étudier avec le client les raisons de son mécontentement pour mettre en œuvre des solutions adaptées.

*Un investisseur se plaint de l'exécution erronée de sa vente de titres.
Que dois-je faire dans ce cas ?*

Il faut répertorier cette réclamation dans les outils dédiés et étudier avec l'investisseur les raisons de son mécontentement pour mettre en œuvre des solutions adaptées.

Une réclamation doit être identifiée et traitée le plus rapidement possible conformément aux engagements contractuels. Le mécontentement des investisseurs influe aussi sur la satisfaction de nos clients émetteurs.

2. LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

Servir au mieux nos clients est au cœur de la mission d'Uptevia. Il faut également avoir en permanence conscience de l'impact que nos actions peuvent avoir sur la Société dans son ensemble.

Uptevia s'est engagé à respecter toutes les lois en vigueur sur la prévention des activités terroristes et criminelles et à soutenir l'action internationale qui est menée en ce sens dans l'industrie financière.

Étant donné que ces lois peuvent s'avérer complexes et s'appliquer différemment selon les activités et les pays, Uptevia s'est engagé à promouvoir des règles claires afin de favoriser le développement d'une solide culture de conformité et d'éthique.

LUTTER CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT, LA CORRUPTION ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Il en va de la responsabilité de chaque collaborateur de soutenir l'entreprise dans son combat contre la criminalité économique, notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la corruption et le trafic d'influence. Uptevia a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption. Un Code de Conduite anti-corruption a été établi. Il fait partie intégrante de ce présent Code de Conduite. Il faut donc :

- Être en permanence vigilant et contribuer activement à la lutte contre toute forme de criminalité économique, notamment contre la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, quelles que soient les circonstances ou les parties prenantes impliquées
- S'assurer que sont appliqués les procédures et les contrôles adéquats pour bien connaître les clients et l'utilisation qu'ils font des produits et services d'Uptevia
- Être attentif à ce que les opérations des clients ne soient pas liées à de la corruption et signaler toute opération suspecte à un responsable hiérarchique ou au représentant de la Conformité

RESPECTER STRICTEMENT LES SANCTIONS ET LES EMBARGOS

Uptevia s'engage à respecter les sanctions et les embargos, ce qui implique la responsabilité de :

- Connaître les embargos et les sanctions économiques applicables
- Respecter toutes les lois locales et la politique d'Uptevia concernant les sanctions et les embargos
- Signaler à la Conformité toute tentative de contournement du régime de sanctions

Un émetteur a voulu faire un virement en dollars à l'intention d'un bénéficiaire résidant dans un pays faisant l'objet d'un embargo. Il a été rejeté et quelques jours plus tard, il a de nouveau essayé d'effectuer le même virement du même montant à l'intention du même bénéficiaire, mais cette fois-ci à une adresse différente, dans un pays ne faisant pas l'objet de sanctions financières.

Dois-je faire quelque chose à ce sujet ?

Oui, absolument. Un rapport de tentative de contournement doit immédiatement être transmis à la Conformité d'Uptevia et un examen rétroactif du compte doit être réalisé pour s'assurer qu'aucune transaction similaire n'a eu lieu par le passé.

3. L'INTÉGRITÉ DES MARCHÉS

Des marchés ouverts et transparents sont essentiels au développement économique. Uptevia s'est engagé à contribuer à maintenir et préserver l'intégrité des marchés. Les comportements anticoncurrentiels sont proscrits, et on attend d'Uptevia de toujours mieux servir les intérêts des clients en s'appuyant sur une culture de responsabilité et d'intégrité.

PROMOUVOIR UNE CONCURRENCE LIBRE ET LOYALE

Uptevia s'est engagé à promouvoir une concurrence libre et loyale, ce qui implique le devoir de :

- Respecter les lois sur la concurrence dans toutes les juridictions dans lesquelles Uptevia exerce ses activités
- Ne jamais chercher à obtenir un avantage concurrentiel par l'intermédiaire de pratiques illégales ou déloyales
- Toujours coopérer avec les autorités de concurrence
- Toujours agir avec équité et intégrité dans les relations commerciales avec les clients, fournisseurs et/ ou distributeurs et les concurrents, et demander conseil en cas de doute à son interlocuteur au sein du département juridique ou de la Conformité

RESPECTER LES RÈGLES RELATIVES AUX ABUS DE MARCHÉ

Il convient de :

- Respecter toutes les règles contre les abus de marché, notamment les règles relatives aux délits d'initié
- Prendre les mesures nécessaires pour identifier et signaler de manière proactive les éventuels abus de marché et d'agir afin de réduire le risque de préjudice pour les clients ou pour le marché
- Protéger les données et informations confidentielles concernant les clients et les marchés, et de ne communiquer aucune information trompeuse ou mensongère sur les marchés
- Respecter la protection des informations confidentielles (procédures dites de « barrière à l'information » ou « muraille de Chine »)
- Ne jamais utiliser d'informations privilégiées à mauvais escient
- Ne jamais nuire au bon fonctionnement des marchés par un quelconque comportement; toujours négocier de bonne foi et chercher à maintenir la stabilité, la liquidité et la transparence sur les marchés

*Un de nos clients m'a indiqué officieusement que sa société cotée allait procéder à une distribution de dividendes exceptionnelle après la vente d'une activité.
Puis-je faire part de ces informations discrètement ?*

*S'il s'agit d'une information non publique susceptible de faire évoluer les cours de la société, il s'agit d'une information privilégiée dont il faut absolument limiter la diffusion.
Après avis de son manager ou de la Conformité, il faudra répertorier les personnes informées dans une liste d'initiés et s'abstenir de communiquer cette information à des personnes qui ne travaillent pas directement sur le dossier.*

GÉRER LE RISQUE DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Afin d'éviter l'émergence de conflits d'intérêts impliquant Uptevia, il est impératif de :

- Identifier, gérer et déclarer de manière proactive toute situation dans laquelle Uptevia pourrait se trouver en conflit d'intérêts
- Ne jamais accepter de mandat ni s'engager dans une transaction pour le compte d'Uptevia sans avoir vérifié au préalable que l'entreprise n'est pas en position de conflit d'intérêts

*Au cours d'une réunion, j'ai eu connaissance de certaines informations confidentielles susceptibles d'avoir un impact négatif sur des titres que l'un de mes amis détient. Je n'aimerais pas que mon ami perde de l'argent et je n'ai aucun intérêt financier personnel à ce niveau.
Puis-je lui faire part de ces informations discrètement ?*

Non, vous ne devez pas partager ces informations avec votre ami. Si vous détenez des informations non publiques relatives à des titres, le fait d'en informer une autre personne constitue une forme de délit d'initié qui pourrait s'avérer être une violation de la loi.

4. L'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

L'intégrité et l'éthique de chacun en tant qu'individu sont la pierre angulaire du Code de Conduite d'Uptevia. Les règles figurant dans cette partie sont destinées à garantir en permanence le maintien d'un haut niveau d'intégrité personnelle et d'éthique professionnelle.

NE JAMAIS UTILISER D'INFORMATION PRIVILÉGIÉE DANS LE CADRE DE TRANSACTIONS PERSONNELLES

Tous les collaborateurs doivent respecter les règles suivantes :

- Ne jamais effectuer d'opération sur des titres de marché ou de transaction financière pour son compte personnel sur la base d'informations confidentielles obtenues dans l'exercice de ses activités professionnelles
- Ne jamais divulguer d'informations confidentielles à des membres de sa famille ou à des proches
- Respecter les politiques internes d'Uptevia et les restrictions qui s'imposent sur les opérations sur titres de marché et sur les transactions financières conduites pour son compte personnel

En outre, les collaborateurs exposés à des informations non publiques, identifiés comme étant des collaborateurs « sensibles », doivent en plus s'engager à :

- Connaître et respecter les restrictions aux transactions personnelles qui s'appliquent à eux
- Déclarer toutes leurs transactions personnelles sur des instruments financiers

NE PAS ÊTRE EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DANS LE CADRE D'ACTIVITÉS EXTERNES

Le champ d'application de l'éthique professionnelle inclut également les activités exercées en dehors d'Uptevia. En conséquence, il convient de :

- Toujours demander l'approbation préalable pour exercer un mandat social en dehors d'Uptevia et, s'agissant des nouveaux collaborateurs, toujours déclarer les mandats sociaux déjà exercés
- Signaler systématiquement toute activité professionnelle extérieure¹ qui serait susceptible de mettre à risque la réputation d'Uptevia ou de générer des conflits d'intérêts
- Ne jamais impliquer Uptevia dans des activités personnelles sans approbation explicite préalable

NE JAMAIS ÉCHANGER D'INFORMATIONS COMMERCIALEMENT SENSIBLES ENTRE CONCURRENTS ET NE PAS SE CONCERTER AVEC DES CONCURRENTS SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE D'UPTEVIA

Ces règles s'appliquent quel que soit le contexte (association professionnelle, échanges dans un cadre formel ou informel, projet de place...) et le moyen (oral, écrit).

LUTTER CONTRE LA CORRUPTION

La corruption et le trafic d'influence sont inacceptables, quelles qu'en soient leur forme et les circonstances dans lesquelles ils s'exercent. Uptevia a une tolérance zéro à l'égard de la corruption et du trafic d'influence et les combat activement. Uptevia a mis en place un dispositif de prévention et de lutte contre la corruption. Un Code de Conduite anti-corruption a été établi. Il fait partie intégrante de ce présent Code de Conduite. Par conséquent, il est pros crit de :

- Solliciter ou offrir une commission illicite, directement ou indirectement
- Promettre, offrir ou accepter un quelconque avantage pouvant influencer sur le comportement du bénéficiaire

De plus, respecter la politique interne d'Uptevia relative aux cadeaux et aux invitations est un impératif, ce qui implique de s'engager à :

- Respecter les limites et les interdictions définies dans les politiques internes d'Uptevia
- Ne recevoir ou n'offrir des cadeaux ou des invitations que si cela est légal
- Obtenir l'autorisation préalable du service Conformité pour toute exception à la politique d'Uptevia
- Déclarer à la Conformité tout cadeau ou invitation dont le montant est supérieur au montant défini

Un de mes Clients de longue date vient de m'offrir des billets pour un spectacle à guichet fermé. Puis-je les accepter ?

Vous devez vous reporter à la politique d'Uptevia relative aux cadeaux et aux invitations qui expose en détail les critères d'acceptation de ce type de cadeaux. Si vous avez des doutes, vous devez demander conseil à votre responsable hiérarchique ou au responsable de la Conformité.

5. LE RESPECT DES COLLÈGUES

Uptevia souhaite favoriser un environnement de travail stimulant au sein duquel chaque personne est traitée de manière équitable et attend de tous les collaborateurs qu'ils adoptent un comportement professionnel en toute circonstance.

APPLIQUER LES NORMES LES PLUS RIGOUREUSES EN MATIÈRE DE COMPORTEMENT PROFESSIONNEL

Il faut se comporter de manière professionnelle et responsable avec toutes les personnes, ce qui implique de :

- Connaître les politiques, procédures et autres instructions données par le management en relation avec les activités professionnelles et les respecter strictement
- Respecter en permanence les règles sur le secret professionnel
- Traiter toutes les personnes avec respect en toutes circonstances
- S'assurer que les relations entre les personnes au travail sont toujours professionnelles
- Écouter et prendre en considération l'avis et les contributions de toutes les personnes même s'ils ont des opinions qui diffèrent des nôtres

¹ Exclusion faite des activités syndicales telles que définies dans le Code du travail français

En tant que manager, comment puis-je promouvoir un bon comportement au sein d'Uptevia ?
Vous devez montrer l'exemple et respecter les normes les plus élevées en matière d'éthique. Favorisez une communication honnête et transparente et encouragez les discussions sur l'éthique et l'intégrité commerciale lors des réunions d'équipe. Faites savoir à vos collaborateurs qu'ils peuvent et doivent signaler tout problème de conduite des affaires qu'ils rencontrent sans avoir à craindre d'éventuelles représailles.

J'occupe un poste de manager et j'ai entendu des conversations suggérant l'existence de comportements inappropriés dans un autre domaine d'activité.
Cela n'est pas de mon ressort, dois-je faire part de mes inquiétudes ?

Chaque collaborateur, manager compris, se doit de signaler toute inquiétude concernant un comportement susceptible de constituer une violation de la loi, de la réglementation ou du Code de Conduite. Vous pouvez faire part de vos inquiétudes à votre supérieur. Si cette démarche vous gêne, vous pouvez également signaler le problème à la Conformité ou utiliser le circuit réservé au droit d'alerte éthique (whistleblowing). Vous ne subirez pas de représailles pour avoir signalé un problème si vous l'avez fait de bonne foi.

REJETER TOUTE FORME DE DISCRIMINATION

Uptevia s'engage à offrir un environnement de travail dans lequel toutes les personnes sont traitées avec respect et dignité. Afin de respecter les autres, les collaborateurs ne doivent faire preuve d'aucune discrimination vis-à-vis de quiconque au sein d'Uptevia. Les collaborateurs d'Uptevia sont tenus de :

- Promouvoir un traitement équitable des candidats lors du processus de recrutement, systématiquement fonder leur jugement sur des compétences évaluées de manière objective, garantir l'égalité des chances et définir les conditions de rémunération de manière juste et équitable, rejeter toute forme de discrimination, d'intimidation ou de harcèlement à l'égard d'autres collaborateurs, de clients ou de toute personne entretenant une relation avec Uptevia, qui serait fondé(e) sur des critères prohibés tels que le genre, la nationalité, l'état de santé, le handicap, l'âge, l'identité (incluant les origines)
- Ne pas se livrer au harcèlement sexuel ou se conduire d'une manière pouvant être considérée de la sorte. Le « harcèlement sexuel » se définit comme tout comportement de nature sexuelle qui affecte la dignité des personnes, qui est considéré comme indésirable, inacceptable, inapproprié et offensant aux yeux de celui/celle qui le subit et qui crée un climat de travail intimidant, hostile, instable ou offensant

J'ai entendu une personne faire référence à une autre personne en employant des propos racistes.
Que dois-je faire ?

Vous pouvez en parler directement à cette personne si cela ne vous gêne pas mais, dans tous les cas, vous devez contacter votre manager et le service des ressources humaines ou utiliser le circuit réservé au droit d'alerte éthique (whistleblowing) pour faire part de vos inquiétudes. Il pourrait sembler plus facile de faire comme si vous n'avez rien entendu, mais il en va de notre responsabilité à tous de créer et maintenir un environnement de travail collaboratif et respectueux.

J'ai assisté à une scène où une personne a fait des remarques inappropriées à caractère sexuel à une autre personne.
Que dois-je faire ?

Chacun a un rôle à jouer pour créer et maintenir un environnement de travail dans lequel la dignité est respectée, et dans lequel les victimes de discrimination et de harcèlement n'ont pas le sentiment que leurs griefs sont ignorés ou banalisés et n'ont pas peur des représailles. Vous pouvez parler aux personnes concernées si la démarche ne vous gêne pas mais, dans tous les cas, vous devez signaler le problème à votre manager et demander conseil à votre interlocuteur des ressources humaines.

GARANTIR LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL

Uptevia considère la sécurité sur le lieu de travail comme un atout clé, ce qui implique de :

- Contribuer à la sûreté et la sécurité du lieu de travail dans le cadre des activités quotidiennes et respecter la politique interne d'Uptevia
- Lorsque vous occupez un poste de responsable, chercher à améliorer les conditions de travail de vos équipes
- Signaler toute activité pouvant impliquer une menace pour la sécurité physique d'un collaborateur ou d'une personne extérieure se trouvant dans les locaux d'Uptevia

6. LA PROTECTION DE L'ENTREPRISE

Les collaborateurs doivent protéger l'entreprise et préserver la viabilité à long terme de son activité. Il est primordial de continuer à renforcer la solidité d'Uptevia à long terme dans son intérêt, celui de ses actionnaires et de l'économie en général.

CRÉER ET PRÉSERVER LA VALEUR À LONG TERME DE L'ENTREPRISE

Afin de créer et de préserver la valeur à long terme de l'entreprise, il faut :

- Participer à la protection de tous les actifs d'Uptevia, y compris ses actifs physiques, ses actifs technologiques, sa propriété intellectuelle, ses actifs financiers, ses relations clients et sa marque
- Ne jamais utiliser à mauvais escient ces actifs et ressources au bénéfice de quiconque, que ce soit de manière délibérée ou par négligence
- Toujours privilégier la réussite à long terme par rapport aux gains à court terme afin de protéger la marque et la réputation d'Uptevia

COMMUNIQUER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Il est impératif de communiquer de manière responsable à tout moment, ce qui conduit à :

- Ne jamais mettre la réputation d'entreprise à risque lors d'une conversation ayant lieu en dehors d'Uptevia
- Ne jamais échanger d'information commercialement sensible avec des concurrents
- Respecter la politique interne de l'entreprise relative à l'utilisation des outils numériques et des médias/réseaux sociaux

*Un journaliste me pose des questions sur les activités d'Uptevia ?
Que dois-je faire ?*

Toutes les demandes émanant de journalistes doivent être transmises au service de la Communication Externe d'Uptevia, sans aucun commentaire. En outre, vous devez obtenir l'autorisation de votre responsable et du service de la Communication Externe d'Uptevia avant toute communication avec les médias ou prise de parole externe en tant que collaborateur d'Uptevia.

*Je dois participer à une réunion impliquant certains de mes concurrents.
Les règles de droit de la concurrence sont-elles applicables ?*

Oui, le droit de la concurrence s'applique à tous les collaborateurs d'Uptevia, quel que soit le contexte et quelle que soit l'activité concernée, que celle-ci soit régulée ou non.

PROTÉGER LES INFORMATIONS DE L'ENTREPRISE

Il est vital de protéger les informations de l'entreprise en toutes circonstances. Uptevia détient une grande quantité de données sensibles qui représentent l'un de ses actifs stratégiques, elles sont indispensables à ses activités. L'utilisation croissante de nouvelles technologies de gestion des données (ex. : cloud, big data) et des échanges numériques (réseaux sociaux, messagerie électronique, etc.) crée de nouvelles sources de risques, tels que ceux liés à la cyber sécurité. On attend de l'entreprise qu'elle soit prête à faire face à la menace constituée par ces risques et à des tentatives de nuisance à l'intégrité de ses données. Dans ce contexte, il est du devoir de chacun de :

- Appliquer les normes les plus élevées en matière de sécurité des informations
- Protéger et sécuriser toutes les informations et données confidentielles relatives aux clients, aux collaborateurs, à l'entreprise, et aux autres personnes et organisations
- Assurer, à tout moment, de manière appropriée et avec précaution, l'utilisation, l'accès, le stockage, la divulgation, le transfert et la suppression de ces données, données en ligne incluses

AGIR AVEC ÉTHIQUE VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES EXTERNES

Pour protéger l'entreprise, il convient également d'agir avec éthique vis-à-vis des parties prenantes externes, ce qui suppose de :

- Entretenir des relations mutuellement bénéfiques avec les fournisseurs d'Uptevia en favorisant un comportement éthique tout au long de la chaîne d'approvisionnement et limitant le risque de dépendance mutuelle
- Respecter les politiques, procédures et contrôles internes d'Uptevia concernant les fournisseurs
- Respecter le droit de la concurrence afin de promouvoir une concurrence libre et loyale entre ses acteurs, quels que soient les marchés concernés

J'ai lu dans la presse qu'un responsable de l'un de nos fournisseurs avait été impliqué dans une affaire de corruption.

Que dois-je faire ?

Vous devez immédiatement en faire part à votre responsable et à la direction des achats. Les fournisseurs sont tenus d'être au même niveau d'éthique qu'Uptevia. Il est probable que la direction des achats soit déjà au courant du problème et en train d'évaluer ce fournisseur, mais il vaut mieux agir par excès de prudence dans l'intérêt d'Uptevia.

ENCADRER LES RISQUES DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS UN CADRE STRICT DE CONTRÔLE

La prise de conscience, la gestion et le contrôle des risques sont essentiels à la protection de l'entreprise. Des comités dédiés s'attachent à vérifier que les meilleures décisions sont prises collectivement (par exemple, Comité des risques et de la conformité, Comité de revue des transactions commerciales, etc.), avec des processus formels d'escalade des décisions. Chacun a un rôle important à jouer pour agir en toute responsabilité dans les domaines qui relèvent de sa compétence. Par conséquent, il convient de :

- Se conformer aux meilleures pratiques d'Uptevia en termes de conformité, prévention des fraudes, gestion des risques, et contrôles internes en général
- Déployer tous les efforts pour anticiper les risques susceptibles de survenir dans le cadre des activités quotidiennes
- Maîtriser rigoureusement les risques afin de protéger les clients et le système financier dans son ensemble
- Avant toute décision ou prise de risque, s'imprégner du processus de gestion des risques basé sur une culture forte et partagée dans l'ensemble de l'entreprise et l'appliquer rigoureusement
- Toujours mesurer et surveiller activement les risques quand ils se matérialisent et veiller aux équilibres rentabilité/risque

Je ne suis pas d'accord avec un collègue sur la nécessité de remonter à la hiérarchie une transaction inhabituelle particulièrement risquée.

Que dois-je faire ?

L'entreprise dispose de normes et de processus pour vous aider à identifier les opérations nécessitant un examen plus approfondi et à agir en conséquence. Les opérations inhabituelles ou à haut risque sont traitées à haut niveau dans des comités ad hoc qui contribuent à protéger l'entreprise et ses clients. Uptevia est très sensible à la gestion du risque et, en cas de doute, vous devez toujours en faire part. Si vous estimez que l'opération exige d'être remontée à un responsable hiérarchique, vous devez alors en faire part à votre responsable et aux fonctions de contrôle adéquates. Si vous soulevez le problème, l'opération fera l'objet d'un examen plus approfondi, ce qui protégera l'entreprise et toutes les personnes impliquées.

RESPECTER SES DEVOIRS LORSQUE L'ON QUITTE L'ENTREPRISE

En quittant Uptevia, la responsabilité envers l'entreprise et ses clients demeure ; c'est la raison pour laquelle il est impératif de :

- Ne jamais transférer des informations (par exemple, des données, des fichiers, des documents) qui appartiennent à Uptevia vers l'extérieur en quittant l'entreprise
- Ne conserver aucun document appartenant à Uptevia après avoir quitté l'entreprise
- Respecter la politique interne de l'entreprise et la clause de non-concurrence le cas échéant

7. L'ENGAGEMENT DANS LA SOCIÉTÉ

Uptevia souhaite contribuer à une croissance responsable et durable. Son ambition est d'avoir un impact positif sur ses parties prenantes et sur la société dans son ensemble. Cette partie expose les règles et les exigences qui s'appliquent aux collaborateurs d'Uptevia afin d'être à la hauteur de cette ambition.

PROMOUVOIR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME

Uptevia s'engage à promouvoir le respect des droits de l'homme dans sa sphère d'influence, c'est-à-dire parmi les collaborateurs, les prestataires, les clients et l'environnement au sein duquel l'entreprise exerce ses activités. Uptevia ne souhaite notamment pas participer à une quelconque violation des droits de l'homme par l'intermédiaire de ses activités. Les collaborateurs d'Uptevia doivent promouvoir le respect des droits de l'homme et notamment toujours prendre en considération les impacts directs et indirects des activités sur les droits de l'homme par l'intermédiaire de ses activités.

PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Uptevia s'efforce de limiter son impact sur l'environnement qui résulte de ses propres opérations. Dans ce contexte, Uptevia considère la lutte contre le changement climatique comme une priorité. Les collaborateurs d'Uptevia ont le devoir de :

- Toujours prendre en considération les impacts directs et indirects sur l'environnement générés par les activités
- Contribuer activement à la réalisation des objectifs fixés par l'entreprise visant à réduire les impacts de ses opérations quotidiennes sur l'environnement

AGIR DE MANIÈRE RESPONSABLE DANS LE CADRE DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES

Uptevia souhaite contribuer au processus démocratique en fournissant aux décideurs publics, dans le respect des règles juridiques et éthiques, des informations qui alimenteront leurs réflexions et les aideront à prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Il convient donc d'agir de manière responsable à l'égard des pouvoirs publics.

6 LA PRATIQUE DU CODE DE CONDUITE

Le Code de Conduite apporte des explications claires à tous les collaborateurs sur ce que l'on attend d'eux dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités.

Lors de l'évaluation annuelle des performances, les managers auront l'occasion d'insister à nouveau auprès de leurs équipes sur l'importance « d'incarner les valeurs » et de mettre en avant les comportements appropriés décrits dans le Code de Conduite.

Ces comportements contribueront également à clarifier, pour les collaborateurs, les « normes générales d'éthique » dont le respect est attendu par Uptevia et les autorités de régulation concernées.

Des formations conçues et dispensées aux collaborateurs les aident à assumer leurs missions et responsabilités au regard des priorités exposées dans le Code de Conduite. Tous les collaborateurs d'Uptevia ont le devoir de :

- Connaître et respecter toutes les règles de conduite exposées dans le Code
- Suivre les formations nécessaires pour comprendre leurs responsabilités
- Exercer toutes leurs activités dans le respect du Code
- Être vigilants et interpeller leurs collègues s'ils n'exercent pas leurs activités dans l'esprit du Code
- Utiliser la procédure de droit d'alerte éthique lorsque cela s'avère nécessaire

Uptevia s'engage à reconnaître les personnes qui incarnent ses valeurs et se rendent exemplaires en respectant le Code de Conduite.

À l'inverse, Uptevia ne tolérera aucune violation du Code de Conduite.

Des mesures appropriées seront prises, dans le respect de la réglementation locale et de la politique ressources humaines d'Uptevia, à l'encontre des collaborateurs qui ne se comportent pas selon le Code de Conduite.

6.1 LA PRISE DE DÉCISION

Même si les règles de conduite doivent guider dans la décision, il n'y a pas une règle pour chaque situation spécifique. Il est donc indispensable de se référer à son jugement personnel et aux valeurs de l'entreprise.

Si vous avez des doutes sur ce que vous prévoyez de faire, vous devez vous poser la question du bien-fondé d'une telle action.

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce légal ?
- Est-ce cohérent avec le Code de Conduite et les politiques internes d'Uptevia ?
- Ma décision est-elle fondée sur une parfaite compréhension des risques impliqués ?
- Suis-je certain que ma prise de décision ne va pas ébranler la confiance des clients, des actionnaires et de la société dans son ensemble ?
- Serais-je à l'aise pour expliquer cette décision à un tiers ?

Si la réponse à l'une de ces questions est non, arrêtez-vous et faites-en part.

En cas de doute ou d'incertitude, demandez conseil à une autorité compétente : manager, la Conformité, le service Juridique, le service des Ressources Humaines.

6.2 DANS QUELLE MESURE LE CODE EST-IL EN ADÉQUATION AVEC LES LOIS

Tous les collaborateurs doivent avoir une bonne connaissance des normes applicables, et ils doivent respecter les lois, règles et règlements en vigueur dans tous les domaines, ainsi que les normes professionnelles qui s'appliquent à leurs activités professionnelles.

Afin d'assurer la stabilité du système financier, le secteur dans lequel nous travaillons est réglementé. Connaître et respecter les lois et réglementations qui s'appliquent aux activités de l'entreprise est l'essence de notre métier et le fondement de notre activité. Nous avons pour objectif de respecter la lettre et l'esprit de la loi. Respecter la loi dans toutes ses dimensions est un devoir absolu. S'engager dans des actions ou des pratiques abusives, déloyales et trompeuses aurait un impact négatif sur la confiance des clients, ferait courir un risque à la réputation de l'entreprise et pourrait être à l'origine de sanctions, amendes, poursuites judiciaires et critiques de la part des autorités de régulation, ou d'autres répercussions négatives pour l'entreprise.

Uptevia s'engage à toujours coopérer avec les autorités de régulation compétentes. Si vous avez la moindre question sur les lois et la réglementation qui s'appliquent à votre activité ou sur la réponse à apporter à une autorité de régulation, contactez votre service conformité, juridique ou fiscal pour lui demander aide et conseil.

Le Code de Conduite expose ce que l'on attend de chacun, soit l'adoption des meilleurs comportements, dans le cadre des lois et de la réglementation en vigueur sur les marchés dans lesquels l'entreprise exerce ses activités. En cas de conflit potentiel entre la législation d'un pays et les règles du Code, Uptevia se conformera aux lois locales en vigueur, tout en cherchant les moyens d'appliquer et respecter les règles du Code. Lorsque les collaborateurs de l'entreprise doivent interpréter une situation, ils doivent le faire en cohérence avec les critères applicables les plus stricts en matière d'éthique.

6.3 EXPRIMER SON OPINION ET SOULEVER LES PROBLÈMES

Uptevia est très attentif aux préoccupations des clients, des collaborateurs, des actionnaires, des Fournisseurs et de la société dans son ensemble.

Uptevia s'engage à écouter, comprendre et chercher à répondre aux préoccupations soulevées par ses parties prenantes, de manière juste et efficace.

En tant que collaborateur, si vous êtes témoin ou suspectez une violation du Code de Conduite, par exemple vous observez une inégalité de traitement entre deux clients, une fraude interne, vous suspectez un acte de corruption (y compris trafic d'influence) ou une pratique anticoncurrentielle, vous êtes témoin d'un acte de discrimination ou de harcèlement, vous devez le signaler.

Plusieurs canaux sont à votre disposition :

1. Votre responsable hiérarchique (votre manager direct au quotidien) ou un responsable plus haut placé dans votre domaine d'activité, si en parler à votre responsable hiérarchique direct vous pose problème.
2. Les canaux RH, encadrés par la procédure relative aux comportements non conformes au Code de Conduite dans ses dispositions relatives au respect des personnes, en cas de violation suspectée ou avérée des règles relatives au Respect des collègues.
3. Le canal interne d'alerte éthique dédié (conformite.alerte.ethique@uptevia.com), conformément à la procédure Dispositif d'alerte éthique (whistleblowing) incluant des règles spécifiques de confidentialité. Lancer une alerte interne est un droit et aucun collaborateur ne saurait faire l'objet de représailles, telles que : être sanctionné, démis de ses fonctions ou soumis à un traitement discriminatoire, directement ou indirectement, pour avoir lancé une alerte interne de bonne foi et conformément aux meilleures pratiques.



6.4 LES ATTENTES ADDITIONNELLES VIS-À-VIS DES MANAGERS

Les managers ont le devoir de montrer l'exemple et de respecter les normes de conduite les plus rigoureuses, tout en s'assurant que ces normes sont claires et transparentes pour les collaborateurs. Ils sont tenus de :

- Instaurer un climat qui favorise des échanges ouverts, honnêtes et respectueux
- Transmettre la lettre et l'esprit du Code de Conduite aux collaborateurs et aux autres collègues
- Appliquer les procédures de l'entreprise conçues pour que le respect du Code soit un facteur de performance
- Comprendre de manière proactive les risques inhérents au travail de leurs collègues et s'assurer de la qualité du travail de leurs collaborateurs
- Montrer l'exemple en communiquant de façon honnête et respectueuse avec les clients, les collègues et toute autre personne en contact avec Uptevia, dans le respect des règles de confidentialité applicables
- Réagir rapidement et avec efficacité à toute préoccupation soulevée par des collègues, et intervenir sans délai lorsque des erreurs ou une conduite inappropriée sont découvertes

7 CODE DE CONDUITE ANTI-CORRUPTION

Le présent Code de Conduite anti-corruption s'applique aux dirigeants et à l'ensemble des collaborateurs d'Uptevia, lesquels doivent veiller à appliquer les procédures de conformité et de contrôles en toutes circonstances.

7.1 DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS À PROSCRIRE COMME ÉTANT SUSCEPTIBLES DE CARACTÉRISER DES FAITS DE CORRUPTION OU DE TRAFIC D'INFLUENCE

Le Code de Conduite anti-corruption d'Uptevia définit et illustre les comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence (ci-après ensemble désignés « corruption », ou séparément « corruption » et « trafic d'influence »).

CORRUPTION

Il y a corruption dès lors qu'une personne propose, offre, promet, autorise, accorde, sollicite ou accepte directement ou indirectement, pour son bénéfice ou celui d'un tiers, un avantage indu (par exemple, un présent, une rétribution) pour accomplir, faciliter ou omettre un acte entrant dans le cadre de ses fonctions.

La corruption implique l'interaction d'au moins deux personnes, physiques ou morales, publiques ou privées. La corruption est dite active lorsque le corrupteur propose un avantage indu, tandis qu'il y a corruption passive lorsque le corrompu accepte ou sollicite un avantage indu. La corruption peut être indirecte, lorsqu'elle fait intervenir ou bénéficie à un tiers ou un intermédiaire. Dans un même schéma corruptif, les faits de corruption active et de corruption passive sont punissables indépendamment l'un de l'autre (l'un peut être puni même si l'autre n'est pas caractérisé). Enfin, la corruption est plus sévèrement réprimée lorsqu'elle est accomplie par un agent public².

TRAFIC D'INFLUENCE

Il y a trafic d'influence dès lors qu'un agent public propose, sollicite ou accepte un avantage quelconque pour abuser de son influence réelle ou supposée afin d'obtenir d'une autorité ou d'une administration publique une décision ou une situation favorable.

Tout comme la corruption, le trafic d'influence peut être actif (lorsqu'il est proposé), ou passif (lorsqu'il est sollicité ou accepté). Alors que le corrompu agit, ou s'abstient de le faire, dans l'exercice de ses propres fonctions, l'auteur du trafic d'influence use de son influence auprès de celui qui détient le pouvoir d'agir ou de s'abstenir.

Par exemple, le trafic d'influence consiste à promettre quelque chose non pour qu'il accomplisse des actes de sa fonction ou facilités par celle-ci, mais pour qu'il utilise son influence auprès d'une tierce personne, pour obtenir une décision ou un avis favorable, que cette influence soit réelle ou supposée.

Les collaborateurs d'Uptevia ne doivent en aucun cas participer, directement ou indirectement, à des faits de corruption ou de trafic d'influence, ces derniers étant interdits par la loi et par le présent Code de Conduite anti-corruption.

Uptevia peut également être exposé, en tant que prestataire de services d'investissement, à un acte de corruption ou de trafic d'influence auquel un tiers est partie prenante. Les collaborateurs ne doivent pas laisser l'entreprise participer à une opération s'il y a un risque de Corruption et/ou de blanchiment.

7.2 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Pour Uptevia, la corruption est inacceptable, quelles que soient les circonstances. Uptevia se conforme à la loi française du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la

² Un agent public désigne toute personne qui :

- occupe ou détient un mandat ou des fonctions publiques, notamment électives, politiques, administratives ou judiciaires, au sein d'un pays, qu'elle ait été nommée ou élue (fonctionnaire, élu local, député, magistrat, etc.) ; - exerce une fonction publique pour un pays, y compris pour une entreprise publique ou un organisme public ; - appartient à une organisation internationale publique.

vie économique (dite loi sapin II) ainsi qu'aux UK BRIBERY act et Foreign Corrupt Practices Act et aux autres lois applicables.

Uptevia a défini et mis en place un dispositif de détection, de prévention et de lutte contre la Corruption qui se compose des mesures et procédures suivantes :

- Une politique de « tolérance zéro » d'Uptevia à l'égard de la corruption et du trafic d'influence, accessible à tous,
- Une gouvernance dédiée,
- Un programme de détection et de prévention de la Corruption, basé sur une cartographie des risques régulièrement mise à jour,
- Des procédures et des contrôles revus sur une base régulière,
- Le Code de Conduite intégrant le Code de Conduite anti-corruption,
- Des formations et des actions de sensibilisation,
- Un dispositif d'alerte interne,
- Un régime disciplinaire en cas de manquement des collaborateurs.

Non seulement la Corruption ne doit faire l'objet d'aucune tolérance de la part d'Uptevia, de ses dirigeants et de ses collaborateurs, mais encore elle doit être combattue activement.

Ainsi, toute forme de Corruption doit être totalement proscrite et signalée, non seulement celle à laquelle participerait un collaborateur mais aussi celle susceptible d'intervenir chez nos clients ou partenaires et dont nous pourrions avoir connaissance à l'occasion d'une opération réalisée dans le cadre des activités d'Uptevia.

La participation d'un collaborateur à un acte de Corruption caractérise une faute professionnelle. Tout collaborateur ayant une attitude contraire au présent Code de Conduite anti-corruption est passible d'une sanction disciplinaire, sans préjudice d'éventuelles poursuites.

Quels que soient les circonstances et les intérêts en jeu, la prévention et la détection de la Corruption sont l'affaire de tous.

Les collaborateurs d'Uptevia ont non seulement l'obligation de ne pas participer à des actions de Corruption, mais aussi le devoir professionnel de tout mettre en œuvre, dans la mesure de leurs moyens, pour contribuer à prévenir la Corruption, ou d'y mettre fin si des faits de Corruption viennent à leur connaissance.

7.3 ILLUSTRATIONS DES COMPORTEMENTS À PROSCRIRE COMME ÉTANT SUSCEPTIBLES DE CARACTÉRISER DES FAITS DE CORRUPTION OU DE TRAFIC D'INFLUENCE

Tout collaborateur faisant l'objet d'une pression ou estimant raisonnablement qu'une situation dont il a connaissance, directement ou indirectement, n'est pas conforme à un ou plusieurs des principes énoncés dans le Code de Conduite anti-corruption, doit le signaler dans les meilleurs délais à sa hiérarchie ou à la conformité.

Si le signalement ne peut se faire par cette voie, le collaborateur peut utiliser en toute confidentialité son droit d'alerte éthique, tel que prévu dans la procédure « Dispositif d'alerte éthique / Whistleblowing ».

Le collaborateur signalant (lanceur d'alerte) en toute bonne foi des faits contraires au présent Code de conduite anti-corruption ne peut faire l'objet de représailles. Le lanceur d'alerte est protégé par la loi et le dispositif du droit d'alerte éthique d'Uptevia.

Tout tiers (clients, partenaires, etc.) indûment sollicité dans le cadre de ses relations avec Uptevia et faisant l'objet d'une tentative de Corruption par un collaborateur d'Uptevia est invité à le signaler dans les meilleurs délais.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les collaborateurs doivent suivre les règles internes en matière de détection, prévention et gestion des conflits d'intérêts privés, afin d'éviter qu'un intérêt personnel n'influence leurs actes ou leurs décisions et ne les place en situation de Corruption.

Un de mes clients propose de me prêter de l'argent car je traverse une période difficile dans ma vie privée. Je suis tenté(e) d'accepter, car il y a une véritable relation de confiance entre lui et moi et je le rembourserai, bien entendu.

Puis-je accepter la proposition de mon client ?

Il est interdit de recevoir de l'argent de la part de clients (ou de tout autre partenaire d'Uptevia), d'autant que cela peut vous placer en situation de conflit d'intérêts et donc, en difficulté pour exercer vos fonctions de manière impartiale. Il convient donc de refuser cette proposition et d'en informer votre responsable hiérarchique et la Conformité.

CADEAUX, INVITATIONS ET FRAIS DE REPRÉSENTATION

Respecter la politique interne de l'entreprise relative aux cadeaux et aux invitations est un impératif. Par ailleurs, les collaborateurs ne doivent pas accepter de l'argent ou tout autre moyen de paiement en guise de cadeau.

Un de mes Clients de longue date vient de m'offrir des billets pour un spectacle à guichet fermé. Puis-je les accepter ?

Vous devez vous reporter à la politique d'Uptevia relative aux cadeaux et aux invitations qui expose en détail les critères d'acceptation de ce type de cadeaux. Si vous avez des doutes, vous devez demander conseil à votre responsable hiérarchique ou au responsable de la Conformité.

COMPLAISANCE

Les collaborateurs ne doivent pas donner de l'argent quel que soit le montant à des agents publics dans le but d'accélérer ou faciliter des démarches administratives, ou obtenir des autorisations (licences, permis, etc..).

Quelles que soient les circonstances, les collaborateurs ne doivent ni accepter d'argent liquide, ni en donner. Tout versement doit être justifié, approuvé, faire l'objet d'une facture. Les collaborateurs ne doivent pas mettre à disposition les actifs de l'entreprise sans y avoir été autorisés par une personne habilitée à cet effet.

Je suis contacté(e) par un agent de l'administration suite au dépôt d'un permis de rénovation des locaux professionnels. Il m'indique que ma demande est loin dans la pile qu'il a à traiter, et qu'une petite enveloppe permettrait de la traiter en priorité.

Que dois-je faire ?

Je dois refuser la proposition car les paiements de complaisance sont interdits, et informer mon responsable hiérarchique et la Conformité.

CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Les collaborateurs ne doivent pas communiquer des informations appartenant à l'entreprise en contrepartie d'avantages.

De même, ils ne doivent en aucun cas demander des informations confidentielles concernant un projet, une opération, un concurrent, un tiers, etc., dans le but d'obtenir un avantage.

Mon client m'informe qu'il va diversifier ses activités et m'indique qu'il fera moins appel à l'entreprise... à moins qu'il ne reçoive en toute discrétion des informations confidentielles sur ses concurrents. Suis-je autorisé(e) à lui transmettre ces informations confidentielles pour conserver ou augmenter le chiffre d'affaires de l'entreprise ?

En toutes circonstances, il est strictement interdit de révéler à une personne extérieure à Uptevia des informations confidentielles, notamment celles relatives à un client ou autre partenaire du Groupe, a fortiori en contrepartie d'un avantage indu.

MÉCÉNATS, DONATIONS ET PARRAINAGES

Le mécénat et les donations en faveur d'organismes œuvrant pour l'intérêt général ou social (associations culturelles, humanitaires etc.), ainsi que le parrainage (ou sponsoring) d'événements ou de projets (sportifs, culturels, etc.) peuvent être détournés de leur destination lorsqu'ils abritent le versement ou la réception d'un avantage indu, ou par une mauvaise utilisation des fonds.

En aucun cas, un mécénat, une donation ou un parrainage ne doit être sollicité ou accordé comme condition d'exercice d'un pouvoir d'influence, ou en vue d'obtenir un avantage indu pour Uptevia, ses collaborateurs ou ses partenaires.

En particulier, le versement d'un « don » à une fondation appartenant à une Personne Politiquement Exposée dans le cadre de la conclusion d'un marché, doit faire l'objet d'une vigilance particulière. En cas de doute, les collaborateurs doivent demander conseil à leur responsable hiérarchique ou à la Conformité.

REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS (LOBBYING)

La représentation d'intérêts est l'activité consistant à apporter des informations aux responsables publics, le cas échéant en vue d'influer sur leurs décisions. L'influence sur la décision publique peut notamment viser le contenu d'une loi ou d'un acte réglementaire. La représentation d'intérêts au nom d'Uptevia ne peut être exercée que par les personnes qui y sont habilitées par les politiques internes.

J'ai de bonnes relations avec une personne travaillant dans un organisme public qui a un rôle décisif dans la rédaction d'un projet de loi impactant toute la profession. Visiblement, ce texte n'arrange personne. Heureusement, je pense le convaincre de modifier les orientations de la loi moyennant un week-end au bord de la mer.

Est-ce permis ?

Cette situation, assimilée à de la Corruption, est interdite par Uptevia, quels que soient les enjeux.

RECRUTEMENTS

Un recrutement ne peut en aucun cas être accordé ou refusé en contrepartie d'un avantage indu, ou comme condition d'exercice d'un pouvoir d'influence.

Les recrutements sont encadrés par les procédures des Ressources Humaines d'Uptevia qui doivent être appliquées en toutes circonstances.

Un consultant actuellement recruté pour une mission de soutien pendant 6 mois me demande de l'aider pour décrocher un poste à plein temps. Il promet en échange de partager avec moi un pourcentage de son nouveau salaire.

Que convient-il de faire ?

Refusez cette sollicitation, et informez votre responsable hiérarchique et la Conformité.

RISQUES LIÉS AUX CLIENTS ET AUX FOURNISSEURS

Les clients et les fournisseurs d'Uptevia sont évalués au regard des risques de Corruption qu'ils peuvent présenter.

Aussi les collaborateurs doivent-ils veiller à appliquer les procédures d'évaluation et de suivi des tiers à tous les stades de la relation d'affaires, et s'assurer qu'ils suivent une politique anti-corruption conforme aux obligations d'Uptevia, en aménageant le cas échéant la documentation contractuelle.

De même, les collaborateurs doivent utiliser les modèles de contrats standards de l'entreprise, respecter les procédures d'appel d'offres et s'abstenir de faire appel à des prestataires non agréés.

Les collaborateurs ne doivent pas entrer en relation d'affaires ou dans un engagement contractuel, proposer ou accorder un tarif ou un produit ou service d'Uptevia, en contrepartie d'un avantage indu ou comme condition d'exercice d'un pouvoir d'influence.

Client :

Les collaborateurs ne doivent octroyer aucun produit ou service d'Uptevia à un client dans le but de bénéficier ou de procurer un avantage indu, que ce soit à des fins commerciales ou personnelles.

*Lors d'un événement clients, je suis approché(e) par un prospect désireux de nous confier la gestion de son IPO à un tarif préférentiel. Me voyant hésiter, il me propose que nous en discussions autour d'un café afin d'étudier les bénéfices pour moi.
Que dois-je faire ?*

Vous devez refuser ces sollicitations inacceptables et contraires aux politiques d'Uptevia, et les déclarer à votre responsable hiérarchique et à la Conformité.

Fournisseurs :

L'intégrité des fournisseurs est une condition essentielle à leurs relations avec Uptevia.

Les collaborateurs doivent veiller à préserver la réputation d'Uptevia de tout acte contraire à la probité en appliquant les procédures d'appel d'offres et d'évaluation disponibles.

*Lors d'un appel d'offres, une société soumissionnaire prend contact avec moi : si j'accepte de l'aider à être sélectionnée comme fournisseur du Groupe, elle me rétrocèdera 5% du montant de ses futures factures. Je fais appel à plusieurs fournisseurs pour l'entretien d'immeubles. Peu de temps après, l'un d'entre eux me fait livrer des places pour un prestigieux tournoi sportif, qui a lieu à l'autre bout du monde.
Que dois-je faire ?*

Dans un cas, comme dans l'autre, vous devez refuser et alerter immédiatement votre responsable hiérarchique et la Conformité, ainsi que le Service des Achats, afin que la probité du fournisseur soit réévaluée.